treprendrai point n'en ayant vu aucune des trois, & ne connoiſſant point la poudre que M. Poiſſonnier emploie,& dont il penſe que la mixtion eſt néceſſaire avec ſon eau deſſalée, pour l'empêcher d'être nuiſible à la ſanté de ceux qui en feroient uſage. Je ferai ſeulement une réflexion ſur la matiere de l'alambic dont on doit ſe ſervir. Le choix en eſt de la plus grande importance pour éviter les accidens que peut cauſer le verd-de-gris qui ſe forme dans les vaſes de cuivre lorſqu'ils ſe détament. La machine dont M. Gautier s'eſt ſervi, y paroît plus ſujette que celles où l'on met le feu deſſous, parce que dans celle de M. Gautier, le feu agiſſant immédiatement ſur le cuivre avant que l'étain qui le couvre intérieurement, n'ait eu le temps d'être mouillé par les vapeurs qui s'élevent de l'eau, peut faire fondre cet étain, & laiſſer à découvert le cuivre qui forme le fond de ſon tambour & le couvercle de ſa machine. Celles où l'on met le feu deſſous, ne ſont pourtant pas exemptes de cet accident ; car on pourroit citer pluſieurs exemples d'alambics dont l'étain s'eſt détaché dans le temps même de l'opération, qui avoit ſans doute été faite ſans précautions par des gens peu inſtruits, tels qu'on peut ſuppoſer ceux qui ſeront chargés ſur les Vaiſſeaux de deſſaler l'eau de mer. L'expédient que propoſe M. Chervain de faire la machine de fer battu, préviendroit tous ces accidens, & rendroit l'uſage de l'eau de mer deſſalée, auſſi ſûr qu'utile.

J'ai l'honneur d'être, *&c.* D. R.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.			
LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.
Aire.			
Arras.	17	2	6
Bailleul.	20	15	8
Bapaume.	17	1	
Bergues.	20	14	8
Bethune.	18	12	2
Caſſel.	19	4	
Douay.	17	6	7
Dunkerque.	23*		
Gravelines.	19	16	11
Heſdin.	15	4	
LILLE.	18	11	11
S. Omer.	19	2	6
S. Pol.	11*	11	11
S. Venant.	19	10	
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	8	2
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	5	15	11
Foin le q.	1	11	11
Paille le q.	1	9	1

CHAALONS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	14	8	
CHAALONS.	14		
Chaumont.	16	10	
Epernay.	13	10	
Joinville.	15	16	
Langres.	18*		
Mezieres.	13	18	
Reims.	15	19	6
Rethel.	11*	15	7
St. Dizier.	12	7	6
Sainte-Menehoult.	12		
Sezanne.	13	6	2
Troyes.	14	8	
Vaucouleurs.	15	15	
Vitry.	13	7	6
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	14	6	9
Pain la liv.		1	9
Avoine le ſ.	4	12	1
Foin le q.	1	12	3
Paille le q.		15	5

LA ROCHELLE.			
LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.
Barbezieux.	22	16	
Cognac.	23	15	
LAROCHELLE.	24		
Marennes.	22	15	
Saintes.	24*	7	6
St. Jean d'Angely.	22*	3	
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	6	1
Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	9	11	4
Foin le q.	1	16	8
Paille le q.	1	3	6

COMMERCE.

DE MOULINS.

LA conſtruction d'un pont ſur l'Allier, à Moulins-en-Bourbonnois (qu'on regarde comme un chef-d'œuvre), a fait naître l'émulation parmi les Habitans de cette Ville, & y attire des Étrangers qui y forment des établiſſemens. M. *Boullard*, ſous la protection du Roi, & en vertu d'un Arrêt du Conſeil du 13 Mai 1766, vient d'y élever une manufacture de bas de ſoie, fil & coton, *&c.* Elle eſt montée de 17 métiers, dont 13 en ſoie. Il s'eſt livré à ce genre d'ouvrage d'autant plus volontiers qu'on recueuille dans le pays de la ſoie, qu'elle y devient même aſſez abondante, & de la meilleure qualité. Auſſi tout ce qu'il fabrique eſt-il d'une beauté ſupérieure. La ſoie qu'il emploie eſt torſe & retorſe, & purgée avec le plus grand ſoin.

QUESTION DE COMMERCE.

Pierre de Dôle, vend à *Jacques* de Colmar, en foire de Strasbourg environ vingt barils de vin vieux de Malaga, qu'il promet être auſſi bon, que celui que *Jacques* avoit d'ailleurs; le baril de la teneur de 115 à 120 bouteilles de la grandeur de celles de Champagne, à un prix fixe & modéré, diſant qu'il en avoit fait achat par rencontre. L'accord ſe paſſe par écrit, & *Jacques* en conſéquence contremande une partie qu'il a commis à Malaga: *Pierre* arrivant à Dôle, au lieu de faire cette expédition, marque à *Jacques* qu'il s'eſt trompé, & que les barils ne contiennent que 75 bouteilles chacun; *Jacques* répond qu'il n'a qu'à les expédier, & que de leur contenu l'on comptera 115 bouteilles pour le prix convenu par baril, ce que *P.* refuſe, & n'en envoie qu'un baril pour en gouter la qualité qui eſt très-mauvaiſe, & qui ne ſe trouve pas être un véritable vin de Malaga, peut-être pour faire deſiſter *Jacques* du traité. On demande ſi *Pierre* eſt obligé de fournir les barils du contenu, de la qualité & au prix convenu.

DE LONDRES.

Les affaires de la Compagnie des Indes continuent d'occuper l'attention du Gouvernement & du public. Les Directeurs ont fait au commencem^t. de Mars les propoſitions ſuivantes pour obtenir le renouvellem^t. de la Charte & du privilege de la Comp^e. pour cinquante ans. Ils offrent, 1°. de donner au Gouvernement 500, 000 ℔ ſt. (plus de 12,000,000 tournois) qui ſeront payées cette année, la Compagnie étant autoriſée par le Parlement à emprunter cette ſomme. 2°. Après avoir payé ſur les revenus de la Compagnie dans l'Inde, toutes les dépenſes des emplois civils & militaires en Aſie, en temps de paix & en temps de guerre; après avoir prélevé un droit de 5 pour cent ſur le montant des ventes, pour rembourſer les dépenſes faites en Europe, & après avoir déduit le dividende de 10 pour cent, dont jouiſſent actuellement les Propriétaires des actions, la Compagnie offre au Gouvernement la moitié des bénéfices qu'elle tirera à l'avenir de ſon commerce & de ſes revenus. Ce projet ayant été jugé inadmiſſible par le Miniſtere, le ſieur Sullivan, un des actionnaires, en a préſenté un autre à l'aſſemblée générale de la Compagnie, dont le Miniſtere a, dit-on, déclaré, qu'il ſeroit très-ſatisfait. Les partiſans de ce nouveau projet ont propoſé qu'on joignit un certain nombre d'actionnaires au comité des Directeurs chargés de l'examiner; mais après des débats très-longs & très-vifs, il fut arrêté dans l'aſſemblée du 19 de ce mois, à la pluralité de 456 voix contre 254, que les Directeurs ſeroient établis ſeuls Juges du projet du ſieur Sullivan. Cette déciſion a fait baiſſer de 3 pour cent les actions de la Compagnie, qui étoient à 246.

Nos Négocians qui font le commerce de Portugal, attendent avec impatience, l'effet des repréſentations que notre Miniſtere a faites à la Cour de Lisbonne, ſur les vexations & les contraintes dont ils ſe plaignent; cependant des mémoires qui viennent d'être publiés ſur cet objet, attribuent moins à cette cauſe la décadence ſenſible de cette branche de notre commerce, qu'à l'accroiſſement de l'induſtrie chez les Portugais, & à l'établiſſement de pluſieurs manufactures qui

les ont mis en état de ſe paſſer d'une partie des marchandiſes que nous leur portions. Il y a quelques années qu'une ſeule maiſon de Londres envoyoit à Lisbonne pour environ 7 à 8000 ℔ ſt. de chapeaux par an, mais pluſieurs manufactures de chapeaux que le Portugal a préſentement, ont fait tomber preſqu'entiérement l'importation étrangere.

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	*Lundi 30.*	*Mar. 31.*	*M. 1er. A.*
Amſterdam.	55 5 8e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 17 6 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Rois.	⅛ ben. .	. . . .	. . . .

ANNONCE DE LIVRE.

On trouve à Veniſe chez Fenzo, Libraire, *Saggio ed oſſervazioni*, &c. 1766, Un Vénitien patriotique nommé Dominique Cavalotte, cherche à donner à ſes compatriotes le mérite d'avoir ſurpaſſé tous les autres peuples dans l'art de la navigation. Les Vénitiens ont porté la conſtruction de Vaiſſeaux au plus haut dégré de perfection. *Ramuſio*, *Maffer*, *Marie Polo* & d'autres ont fait le voyage de la Chine & de la Jamaïque. L. de Morto ſervoit ſous Jean II. Roi de Portugal, du temps que le Cap-verd a été découvert, Anton & Nicolas Borbara ont navigué ſur les côtes d'Irlande & de Groenland en l'année 1400, & Pierre Quirini fait naufrage en 1455 ſur la côte de Norvege. Sebaſtian Cabot, entreprit le premier de naviguer en Chine par la mer glaciale, & obſerva dans ce voyage la déclinaiſon de l'aiguille aimantée, il fit la découverte des côtes de l'Amérique ſeptentrionale. On trouve même dans la biblioteque de Saint Marc, parmi les manuſcrits du Cardinal Beſſarion, des cartes qu'un certain Vénitien nommé Candido, a gravées en 1424, & ſur leſquelles ſont indiquées les Antilles dans la mer Atlantique, que l'on prétend n'avoir été découvertes par Colomb, que 65 ans après cette époque. On trouve encore au commencement de ce livre une conſidération très-intéreſſante de l'importance de la navigation relativement au commerce, des découvertes auxquelles elle a donné lieu & des Nations qui s'en ſont occupées avec le plus d'émulation & de ſuccès.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 1er Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à	99 ℔ ß ₰
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82 10
L'argent à 11 ₰ 20 g. *le m.* à .	54 5
Idem de 11 ₰ 10 g. à . . .	52
Piaſtres le marc, . .	48 12 6 à 15 ß

FINANCES.

DE COPENHAGUE.

LE 11 Mars 1767, jour indiqué pour une aſſemblée générale, il a été rembourſé aux Actionnaires de la banque, ſur les fonds que le Roi leur a empruntés, 400 rixdahlers par action, ou à leur choix, une obligation de Sa Majeſté de pareille valeur, à 4 pour cent d'intérêt. L'action étant de 500 rixdahlers, ils continueront de jouir pour les 100 autres rixdahlers, des bénéfices ordinaires de la banque.

Il paroît une Ordonnance du 13 Février dernier, par laquelle le Roi permet de placer à 4 pour cent les fonds publics & ceux des mineurs. La même Ordonnance permet de prendre 5 pour cent d'intérêts ſur les obligations de change.

DE LONDRES.

Adreſſe de remerciement que l'on prétend avoir été envoyée par le Grand-Juré de Buckingam, à M. Georges Greenville, touchant la réduction de la taxe des terres, d'un ſcheling par livre.

Nous vous adreſſons nos ſinceres remerciemens d'avoir contribué à nous ſoulager en partie du poids d'une taxe très-onéreuſe

& très-partielle qui a subsisté contre toute raison & sans exemple depuis cette paix si vantée, quoique le seul prétexte que l'on eût donné pour la conclure, ait été d'alléger le fardeau des impôts.

Nous pensons que l'imposition de la taxe sur les terres est essentiellement mauvaise, parce qu'elle est absolument partielle, puisque les possesseurs des autres especes de biens ne contribuent point d'un seul liard aux besoins de l'État. Le Propriétaire d'une chetive cabane de 10 liv. sterl. paye 40 schel. outre les réparations qu'il est obligé de faire, tandis qu'un Juif qui possede cent mille liv. ne paye pas un sol de droits, & est exempt de toutes sortes de charges.

Elle est injuste, parce que les Propriétaires des terres retirent moins d'intérêt de leur argent que les Propriétaires de toute autre espece de biens.

Elle est contraire à la saine politique, parce que les Propriétaires de terre ne peuvent rentrer dans leurs fonds qu'en augmentant le prix de leurs fermes, ce qui contribue à faire hausser le prix de toutes les nécessités de la vie.

Elle encourage l'émigration à laquelle on n'est déjà que trop disposé, & que l'on doit appréhender particuliérement quand elle a l'Amérique pour objet ; en effet, si l'on surcharge d'impôts les Propriétaires des petits biens, on les oblige de se retirer avec leur famille dans les pays où l'argent porte un plus haut intérêt, & ces particuliers en vendant leurs biens, comme cela arrive tous les jours, aux plus riches du voisinage, étendent de jour en jour, au grand risque de notre liberté, les bornes de l'aristocratie.

Nous n'envions point au Commerçant de Londres ses équipages brillants, ses repas splendides, ses vêtemens magnifiques, les sommes qu'il dépense pour entretenir sa maison, tant à la ville qu'à la campagne, les bals, les assemblées, les opéras, les jeux & autres dépenses de luxe inconnues à ses ancêtres, mais nous pensons qu'il est très-dur pour nous, que l'on nous écrase pour soulager ces enfans de profusion, d'une taxe qui seroit une bagatelle pour eux.

Nous espérons que vous ferez une autre année tout ce qui dépendra de vous, pour faire réduire encore cette taxe, dont la répartition se fait avec tant d'inégalité.

ÉCRIT

Où l'on avance que l'on s'est trop pressé de faire une réduction à la taxe des terres, & qu'il eût été plus sage pour cette année, d'augmenter & de faire lever effectivement certains impôts sur le luxe.

Quel soulagement croit-on que nos pauvres puissent ressentir de la réduction du schelin par livre sur la taxe des terres ? Fera-t-elle baisser le prix des provisions & des choses nécessaires à la vie ? Point du tout ; cette réduction soulagera peut-être les grands Propriétaires, mais les Fermiers ne s'en ressentiront presque point, & elle ne sçauroit faire le moindre bien au pauvre Laboureur.

N'eût-il pas mieux valu supprimer la taxe sur les cuirs, sur le charbon, sur les chandelles, sur le savon, sur la bierre & sur tous les objets qui sont onéreux aux pauvres, & doubler la taxe sur la vaisselle d'argent & sur les carrosses, en prenant les précautions nécessaires pour qu'elle fût levée en effet, car elle ne se leve point, & n'est taxe que de nom, puisque les riches trouvent le moyen de s'y soustraire. Pourquoi n'a-t-on pas plutôt songé à diminuer le prix des provisions de toute espece, & à taxer les chevaux, les domestiques & tous les objets du luxe ? Ne seroit-il pas plus avantageux de trouver quelques moyens de soulager les pauvres & de les employer, que de permettre la dépopulation réelle du pays par le défaut d'occupations & d'ouvrages, & par le manque de logement & de subsistances pour les pauvres gens de la campagne, qui depuis tant de siecles, sont le vrai soutien des propriétaires de biens fonds, non-seulement par la culture & l'augmentation de toutes sortes de productions, mais encore par la richesse réelle qu'ils donnent à l'État en le peuplant.

Des taxes qui tomberoient uniquement sur les grands & sur les riches, auroient mis le Ministere en état de reduire l'année prochaine la taxe sur les terres d'une maniere qui auroit été fructueuse pour le Gouvernement, qui auroit soulagé les peuples, & j'ose dire imprimé une juste terreur aux

François; mais je crains que nous ne leur ayons plutôt fait voir par cette réduction précipitée, l'agitation & l'instabilité continuelles de notre Gouvernement, qui présentement se trouve privé des seuls moyens de redresser les griefs dont nous nous plaignons.

Soixante & quinziéme Loterie de la Ville, tirée le 26 Mars 1767.

Numéros.	Lots.
53933. . . .	. . . 50000 ℔.
57980. . . .	. . . 20000.
42371. . . .	. . . 10000.
59214. . . .	. . . 10000.

Charges a vendre.

Charge de Procureur du Roi en la Maîtrise particuliere des Eaux & Forêts de Rennes.

Il faut s'adresser à Nantes à Me. Jalaber, Notaire, rue de Beau-soleil, qui donnera les éclaircissemens nécessaires. La vente sera faite avec délégation, & l'acquéreur aura toutes facilités pour le paiement.

Deux Offices de Secrétaire du Roi, l'un en la Chancellerie près la Cour des Monnoies de Lyon, & l'autre en celle près le Parlement de Besançon.

Il faut s'adresser à Lyon, à Me. Gayet, Notaire, place Louis-le-Grand.

Office de Conseiller du Roi, Contrôleur du Receveur payeur ancien, alternatif & triennal des gages, augmentation de gages, &c. de la Cour des Monnoies, Sénéchaussée & Présidial de Lyon, à vendre. Cette Charge donne au Titulaire les mêmes priviléges & exemptions dont jouissent les autres Officiers de la Cour des Monnoies, comme exemption de taille, collecte, guet & garde, droit de *committimus*, &c. Les gages annuels qui y sont attribués, se montent à 1022 ℔ 10 ß.

Il faut s'adresser à Lyon, à Me. Guillin le jeune, Avocat, rue de la Boucherie S. Paul; ou à MM. Perrin & Dalier, Notaire place S. Pierre.

Charge de Lieutenant Particulier au Bailliage & Siege Présidial de Tours.

S'adresser à Tours à M. Patas Bellegarde, Négociant, & à M. Bruley, Secrétaire de l'Intendance; à Paris, à M. Bruley, Procureur au Châtelet, rue Clocheperce.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Avril.
Reynal,	10e.	F.	4
De Pigis,	11e.	G.	4
Clouet,	19e.	J.	4
De la Rue,	22e.	L.	4
Amyot,	23e.	G.	4
Penchein,	25e.	J.	4
Hurel,	28e.	J.	7
Alissan,	39e.	J.	6
Lenoir,	45e.	F.	4
Molliere,	51e.	F.	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars. 1767.	Lundi 30.	Mardi 31.	Mercredi 1er. Av.
Ac. des Indes. .	1265 . . .	1262 ½ . . .	. . . . .
Emp. de la Com.	390.	390	388 . . . .
Prom. à 5 p ○/○. .	24. 5m . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ○/○. .	39	39 ½	. . . . .
Ac. des Fermes.	800. 797 ½ 95	790	750 . . . .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	22 . . . .
2 s. p. l. du Dix.	20	. . . . .	22. 22 ½. . .
3e. Loterie. .	28. 13e. 32. 33	29. 13e. 34 .	34 . . .
Annuités. . .	399. 98 . . .	. . . . .	398 . . .
Coup. d'An. .	74 ½. 74. . .	74	74 . . .
Emp. de 50 mil.	27	27 ½ 27 . .	32. 32 ½ 2m. .
Emp. de 30 mil..	30. 30 ½ 30. .	30 ½ 30. 30 ½.	30. 30 ½ 31 .
Col. 1759. . .	35. 5m . . .	36	. . . . .
Canada. . .	38 ½ 39 2m 39. ½ 5m	38 ½ 39 39 ½ 5. 10m	39 ½ 40. 10m .
4e. L. Epoques.	28. 10e. 33 . .	29. 10e. 33 ½ .	. . . . .
Nouette. . .	33. 33 ½ 3m . .	33 ½ 33 . .	33 ½ 34. 2m. 34 ½ 5m
Contrats.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ○/○. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ○/○ sur les Cui	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 27.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Aux Cayes, le 12 Octobre 1766, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 50 à 55 liv.; le commun, de 35 à 40 liv.; le brut, de 20 à 22 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le coton, 180 liv.

Au Port au Prince, le 22, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 52 liv.; le commun, de 36 à 42 liv.; le brut, de 24 à 26 liv.; l'indigo bleu, ou mêlé de bleu, 6 liv. 10 ſols à 7 liv. 5 ſols; le cuivré, de 5 liv. 15 à 6 liv. 5 ſols; le café, de 15 à 16 ſols; le coton, de 190 à 195 livres. Il n'y a point de piaſtres gourdes.

Au Cap, le 28, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 40 à 52 liv.; le commun, de 30 à 36 liv.; le brut, de 18 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 6 liv. 15 ſols à 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 16 6 den. à 17 ſols; le vieux, de 13 à 15 ſols; le coton, de 215 à 220 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv. Il n'y a point de piaſtres gourdes.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, ledit jour 12 Octob. 1766, le vin vieux, 300 liv.; (fort rare) le nouveau, de 180 à 220 liv.; la farine de Moiſſac, 90 liv.; la commune, de 60 à 66 liv., la chandelle, 30 ſols *la livre*; le ſavon, 100 liv. *le cent.*

Au Port au Prince, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 70 à 75 liv.; (avec apparence de diminution,) le bœuf d'Irlande, de 60 à 70 livres, *le baril*; le petit ſalé, de 27 liv. l'*ancre*; le beurre, 15 ſols *la livre*; le ſavon, 100 liv. le *cent.* (très-rare.)

Au Cap, le 28, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 110 à 120 liv.; la farine de Moiſſac, de 70 à 80 liv.; la commune, de 45 à 50 liv.; le bœuf, de 70 à 75 liv., *le baril*; le beurre, de 12 à 15 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; l'huile, de 24 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 110 à 120 livres *le cent.*

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre, 12 den.; (pour tout autre Port que pour Nantes dont les les Capitaines font meilleur compoſition) l'indigo, de 21 à 24 den.; le café, de 15 à 18 den. le ſucre, de 36 à 40 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 10 à 14 den.; le brut, de 12 à 16 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 14 à 16 den.; le coton, de 24 à 30 deniers.

De Caen.

Etat *des grains, farines, menus grains, & légumes ſortis par les Ports de cette Généralité, pendant le mois de Février 1767; ſçavoir:*

Pour l'*Angleterre*, 113 quintaux d'orge & autres grains ſortis d'Omontville, 430 quintaux & demi de farines, 10 quintaux d'orge, 5 quint. de feves & légumes ſortis de Grandville; pour *Aurigny*, 4 quintaux & demi de feves ſortis d'Omontville; pour *Jerſey*, 70 quintaux & demi d'orge & menus grains, 13 quintaux de feves ſortis de Reneville, 21 quintaux d'orge & menus grains, 6 quintaux de feves & légumes ſortis de Carteret.

Total des grains, graines & farines exportés de la Généralité de Caen pendant le mois de Février 1767.

430 quintaux & demi de farines, 214 quintaux & demi d'orge, 28 quintaux & demi de feves & légumes.

De Nantes, *le 22 Mars 1767.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 14 au 20 Mars 1767, ſept Navires François & cinq Etrangers; ſçavoir, le *Saint Louis*, Capitaine *Braban*, allant à Saint Louis; le *Saint François*, Capitaine *Georget*, allant au Fort-Dauphin; la *Marquiſe de Segur*, Capitaine *le Ray*, allant au Port au Prince; le *Mercure*, Capitaine *Gaſnier*, allant au Cap; le *Prince Manuel*, Capitaine *Vandandrich*, allant en Guinée; la *Retrouvée*, Capitaine *Poireau*, allant au Ferol avec de la farine, du vin Nantois, des chapeaux & du fromage; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Levenas*, allant à Marſeille avec des pierres à fuſil, des pois, du gingembre, du thé, de l'indigo, du fil, de la toile & des peaux de veau corroyées; la

Concorde, allant à Bremen ; la *Jeune Imck*, à Roterdam ; les *deux Sœurs*, à Middelbourg ; la *Demoiſelle Marie*, à Bruges ; & l'*Anna Magdalena*, à Dort, chargés de vin Nantois & d'Amont, de pruneaux, de café, d'indigo, de coton, de miel, de ſucre brut & terré.

Navires en armement.

Les Navires le *Baron d'Arros*, de 300 tonneaux, Capitaine *Hiriard*, Armateurs MM. *de Seigne*, *Drouin & Dulac*; la *Thetis*, de 180 tonneaux, Capitaine *Bertho*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Martinique, le ſecond pour les Cayes.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires Etrangers la *Conception*, de 40 tonneaux, Capitaine *Dominique Menderichaga*, pour Bilbao ; le *Jeune Jelles*, de 150 tonneaux, Capitaine *Douwves Tjemkies*, pour Hambourg.

De Bayonne, *le* 14 *Mars* 1767.

Exportation.

Le 7 Mars 1767, le Navire l'*Aimable Françoiſe*, de 170 tonneaux, Capitaine *Joſeph Larregui*, eſt ſorti de ce Port allant à la Guadaloupe, chargé de 75 bariques de vin, 400 barils de farines, & 130 caiſſes de diverſes marchandiſes.

Du 2 au 13 du même mois il a été exporté de ce même Port par 4 Bâtimens Eſpagnols, 4 Hollandois & 15 François, les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Dantzick*, 120 tonneaux de vin & 3 tonneaux d'eau-de-vie ; pour *Flensbourg*, 160 tonneaux de vin & 30 tonneaux d'eau-de-vie ; pour *Lisbonne*, 15 balles de papier, 12 milliers de brai & 5 caiſſes de vin ; pour le *Ferol*, 90 futailles, 25 tonneaux de vin ; pour *Saint Ander*, 36 barils de farine, 20 barils de goudron & 36 quintaux de jambons ; pour l'*Iſle-Madere*, 3200 conques de bled d'inde; pour *Saint Sébaſtien*, 37 bariques d'eau-de-vie & 73 bariques de vin ; pour *Nantes*, 60 milliers de réſine, 80 barils de brai gras & 200 planches de pin ; pour la *Rochelle*, 120 barils de brai gras & goudron, 30 pains de brai ſec & 2000 planches de pin ; pour le *Grand Banc de Terre-Neuve*, *Saint Pierre*, *Miquelon* & *Portochoa*, des vivres & pétricheries.

Importation.

Du 2 au 14 Mars 1767, il eſt entré dans ce même Port 4 Navires Eſpagnols & 8 François ; 3 venant de Plaencia ſur leſt en ſable, 1 de de Bilbao, 1 de Lisbonne, 1 de Bordeaux, 1 de Camaret, 1 d'Oleron & 4 des Sables d'Olonne, chargés des marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, 6 barils 1 balle 1 caiſſe de différentes marchandiſes, de Bilbao ; 50 ſacs de cacao, 50 cuirs en poil, 200 quintaux de bois de breſil & 68 cabas de figues, venant de *Lisbonne*, 10 tonn. de vin, 30 bariques de biere, 50 bariques de bœuf & 5 caiſſes de café venant de *Bordeaux* ; 244 bariques de ſardines, & 160 peaux de vache venant de *Camaret* ; 37 muids de ſel & 211 balles de peaux de vache venant d'Oleron ; 287 muids 55 boiſſeaux de ſel, 27 boiſſeaux de pois & 32 ballots de peaux de veaux venant des *Sables d'Olonne*.

De Marseille, *le* 22 *Mars* 1767.

Arrivée *de Navires*.

Du 8 au 16 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 41 Bâtimens Fran. & 15 Etran. venant de la Jamaïque, de Smyrne, de Saloniq. de Tunis, de la Rochelle, de Mahon, de Barcelonne, de Meſſine, de Civita Vecchia, de Livourne, du Golfe de Caſſandre, de Zeiton, de Layaſſe, de Caſſis, de Saint Chamas, de Cervo, d'Albiſola, de Gênes, d'Arles, de Cette, de la Cale, d'Antibes, de Vintimille, de Cannes, de Frejus, de Melaſſe, de ſavone, de la Ciotat, de la Seyne, de Nice, de Luan, de Diano, de Toulon, de Martigues, chargés de bled, d'huile, de ſavon, de riz, de chanvre, de fer, de ſoude, de poiſſon ſalé & d'autres marchandiſes.

Départ *de Navires*.

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps, 52 Bâtimens François & 6 Etrangers ; des premiers, le Brigantin le *Soleil*, Capitaine *Joſeph Lieutaud*, de Marſeille, alloit à Saint Domingue ; les autres alloient à Toulon, à Hieres, à Arles, à Cannes, à Saint Tropès, à Frejus, à Monaco, à Oneille, à Antibes, à la Ciotat, à Agde, à Narbonne, à Nice, à Cette, à Gênes, en Sardaigne, à Alicante, à Barcelonne, à Mahon, à Livourne, à Naples, au Levant, à Smyrne, à la Rochelle, à l'Orient, à Nantes & au Havre, chargés de de diverſes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 11 Avril.

AGRICULTURE.

LETTRE

De M. Pannelier, Receveur des Eaux & Forêts de Compiegne, aux Auteurs de la Gazette. (a)

MESSIEURS,

EN qualité d'un de vos lecteurs des plus attentifs à profiter des bonnes choſes dont votre Gazette eſt le canal; j'ai lu dans celle du Samedi 14 de Mars, page 201, une lettre où l'on vous fait des remerciemens ironiques ſur ce que vous avez marqué, d'après des avis très-ſûrs de pluſieurs cantons de nos Provinces, qui ont en effet envoyé des éleves à M. de Sutieres, Auteur de l'*Agriculture expérimentale.*

L'Anonyme vous demande de quelles contrées ces éleves ſont envoyés à M. de Sutieres? Vous lui avez fait, Meſſieurs, une réponſe très-préciſe, très-ſage & ſolidement appuyée par la lettre de M. le Chevalier de Berſaillin, que vous donnez à la ſuite. Si l'Anonyme eſt bien conſeillé, ſans doute il s'en contentera. Mais puiſque cette petite diſcuſſion me fournit l'occaſion de rendre à M. de Sutieres toute la juſtice que je lui dois, tant par le cas particulier que je fais de ſes bons principes, que par reconnoiſſance des lumieres qu'il a bien voulu me communiquer, permettez-moi de produire ici mon témoignage en ſa faveur. Je n'imiterai point l'Anonyme, dans l'uſage qu'il fait de l'*incognito*, pour porter ſes coups: je me montre à découvert, & je me nomme. L'Anonyme eſt curieux de ſçavoir de quels cantons il peut venir des éleves à M. de Sutieres? J'en connois pluſieurs dont l'évenement lui apprendra le ſuccès. Mais je me préſente d'abord comme un amateur de l'agr^e. rempli des principes de cet habile Cultivateur. Je déclare que je les ai tous adoptés; que je ne m'en départirai point, & que je les préfere à tous les autres ſyſtêmes. J'ai pour garants de ces principes, mon expérience & mes ſuccès, je n'en veux point d'autres. Je laiſſe toutes les théories ſçavantes à ceux qui ont le temps de s'en occuper; je ſuis preſſé de jouir, & l'on jouit auſſi promptement que ſurement avec mon Auteur.

Quant au merveilleux projet de l'Anonyme, qui veut reſſerrer un grand terrein dans un plus petit pour féconder ce dernier aux dépens des portions qu'il abandonne, cette réduction économique me paroît d'une rare invention; mais je me garderai bien de la ſuivre. Je laiſſe à M. de Sutieres le ſoin d'en

(a) *Nous avons promis de faire paroître tout ce qui auroit rapport aux méthodes de M. Sarcey de Sutieres & de M. Deſpommiers. En conſéquence nous publions aujourd'hui cette lettre avec une de M. Deſpommiers. Nous donnerons dans les Gazettes ſuivantes d'autres lettres que nous avons ſur ce ſujet, dont les Agriculteurs ſentent toute l'importance.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

montrer le ridicule, s'il a le loisir d'y penser.

NOUVELLE RÉPONSE.

De M. Despommiers, au N°. 5 de la Gaz. d'Agriculture, &c.

La culture des terres varie en Berry par cantons; une partie se sert d'une charrue dont la perche tirant de long fait un poids par la pression du Laboureur, son soc rond ne fait que fouler la terre sans la diviser; l'autre partie emploie l'airaut, instrument aratoire avec lequel on fait le plus mauvais labour, puisqu'il n'y a à peine que la quatriéme partie de la terre qui soit remuée. On s'imagine avoir beaucoup avancé, parce que l'airaut aura parcouru un espace considérable, mais le labour n'est que superficiel. Le mal paroît bientôt après. On fait un usage général de ce mauvais instrum^t dans la terre de Bigny & dans les cantons qui sont au-delà.

J'ai fait voir dans quel état j'avois trouvé ma charrue établie dans les endroits où j'avois débuté. J'allai ensuite à Issoudun, où j'établis une charrue; pendant qu'on en faisoit d'autres, je passai de Lanconne à Marcoreux, où les Seigneurs amateurs de l'agriculture, ont répété les mêmes expériences devant leurs Métayers: la diminution des frais, la perfection de la culture les ont vivement frappés. Il n'y a eu qu'une voix en faveur de ma charrue, & on travaille à en construire plusieurs.

En revenant visiter les lieux où ma méthode s'introduit, j'ai voulu examiner avec attention ce qui se passoit à Mazieres, établissement de M. le Duc de Charost. Ce sont des landes à perte de vue, où M. le Duc, malgré la cherté des fourages, a voulu faire une expérience publique. En vain lui a-t-on représenté l'usage du pays pour la quantité de bestiaux nécessaires à la charrue, le desir de faire le bien l'a emporté. Je ne raporterai que le procès-verbal que j'ai fait faire. J'ai voulu qu'on jugeât à la rigueur l'espace qu'on pourroit labourer chaque jour; on sçait qu'un Seigneur éloigné de ses terres peut être trompé par des rapports dictés par la jalousie.

Copie du Procès-verbal.

» Ce jourd'hui 7 Mars 1767, nous Jean-» Joseph Geisler, Arpenteur général de la » grande Maîtrise des Eaux & Forêts de » Picardie & Artois, demeurant ordinaire» ment à Paris, rue Michel-le-Comte, Pa» roisse S. Nicolas des champs, étant actuel» lement dans la Ville d'Issoudun, Province » du Berry, afin de procéder à la levée des » plans, terreins & arpentages des terres & » Seigneuries appartenantes à M. le Duc de » Charost & M. le Marquis de Bussi, situés » ès environs de la Ville d'Issoudun, Pro» vince du Berry, ayant été requis par M. » Despommiers envoyé de l'État, pour l'a» griculture, je me suis transporté au lieu dit » Mazieres, Paroisse S. Ambroise, appar» tenant à M. le Duc de Charost, où nous » avons trouvé une charrue de l'invention de » M. Despommiers, attelée de quatre bœufs » dont nous avons arpenté le labourage » quelle a fait le jour d'hier, il s'est trouvé » trois quarts d'arpent mesure de Paris, & » Messieurs Ratoin & Louriot de la Pom» me, Fermiers & Propriétaires des en» virons d'Issoudun, qui se sont transportés » exprès avec nous pour voir l'effet de ladite » charrue, & la comparer avec celle en » usage. On dit que lesdits quatre bœufs ne » fatiguoient pas, & que les Laboureurs » disoient qu'ils n'avoient pas de peine en » travaillant, que le défrichement étoit fait » avec une très-grande régularité, qu'elle » prenoit dix pouces de large, & qu'avec » un peu plus d'activité l'on en pourroit faire » davantage sans fatiguer les bœufs. Que l'on » avoit ensuite conduit ladite charrue dans » un chaume de bled, qu'elle avoit divisé la » terre parfaitement, & que la culture éga» loit celle de la bêche, qu'elle arrachoit » toutes les racines, que lesdits Laboureurs » marquoient leurs desseins de prendre dès » la S. Martin prochaine cet établissement » de Mazieres à fermes, ce qui fera que » Monseigneur le Duc de Charost n'aura » qu'une année de dépense qui pourra lui » être payée par les semis de menus bleds » que l'on peut semer actuellement, & les » gros bleds au mois d'Octobre prochain, » & ensuite nous nous sommes transportés au » domaine voisin du grand Arnaise, Paroisse » susdite de S^te. Ambroise, où nous avons » trouvé une charrue du pays attelée de huit » bœufs d'égale force des quatre qui labou» roient à la charrue de M. Despommiers; » lesdits huit bœufs labouroient un chaume

» de bled d'une terre beaucoup plus facile » à labourer que celle de Mazieres, qu'ils » enfonçoient beaucoup moins, qu'une par- » tie de la terre n'étoit pas touchée, & que » la plus grande partie des racines reſtoit. » Les ſieurs Ratoin & de la Pomme ont ob- » ſervé que leſdits huit bœufs à la charrue du » pays, n'alloient pas plus vite, & tiroient » autant que les quatre employés à la char- » rue de M. Deſpommiers au défrichement. » Fait ledit jour & an que deſſus, pour ſer- » vir ce que de raiſon, & ont leſdits ſieurs » Ratoin & de la Pomme, ſigné avec moi » *Louriot de la Pomme, Ratoin, Geiſler.*

Nous donnerons dans un autre ordinaire la ſuite de la lettre de M. Deſpommiers.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Mars 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

CHAALONS.				BOURGES.				RIOM.				BORDEAUX.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.
Bar-ſur-Aube.	14	17	7	BOURGES.	21		9	Aurillac.	29	6	6	Agen.	23	1	
CHAALONS.	13	1										Bazas.	24	14	
Chaumont.	16	10		Chateauroux				Brioude.	23	7	2	Bergerac.	22	2	
Epernay.	13	16										Blaye.	19*	13	
Joinville.	14	19		Dun le Roi.	20			Clermont	22	9	1	BORDEAUX.	25*	10	
Langres.	18*											Caſtel Jaloux	22	1	
Mezieres.	13		8	Iſſoudun.	20			Iſſoire.	24	18	6	Condom.	21	16	
Reims.	15	17	8									Libourne.	24	10	
Rethel.	12	3	9	La Charité.				Mauriac.	30*			Marmande.	23	8	
St. Dizier.	12	3	9	La Chaſtre.	21	10						Monſſauquin	24	15	
Sainte - Menehoult.	12*											Nerac.	22	19	
				Le Blanc.	21*	15						Nontron.	21	17	
Sezanne.	13	15	9	St. Amand.	19*	8	6	RIOM.	22*	1		Perigueux.	23	13	
Troyes.	14	8										Sarlat.	21	15	
Vaucouleurs.	15	15		Sancerre.	20	6						Ste. Foy.	21	7	
Vitry.	13	16		Vierzon.	20	8	6	St. Flour.	27			Villeneuve.	24	15	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	14	5	7	From. le ſep.	20	11	1	From. le ſep.	25	11	9	From. le ſep.	23	2	
Pain la liv.		1	7	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	4	4		Avoine le ſ.	5	2	7	Avoine le ſ.	6	6	8	Avoine le ſ.	9	5	5
Foin le q.	1	12	9	Foin le q.	2		1	Foin le q.	1	13	3	Foin le q.	2	7	2
Paille le q.		15	5	Paille le q.	1	2	6	Paille le q.	1	1	3	Paille le q.	1	5	4

Suite des Remarques faites au Bureau d'Agriculture du Bureau du Mans.

Les Laboureurs qui exploitent des terres très-ſuſceptibles des gelées, ont la précaution de cultiver quelques petites parties de leurs terres en froment de Mars, afin qu'à tout événement, ſi leurs enſemencées d'hyver avoient le malheur de périr, ils ſe trouvaſſent alors munis de ſemences de froment Mars, pour y ſuppléer en cette arriere ſaiſon.

La température de la majeure partie occidentale des cantons du fond du Bas-Maine, eſt infiniment plus froide que celle du Haut; de tous les temps les froments d'hyver y réuſſiſſoient très-difficilement; cette culture

y avoit été proſcrite totalement ; toutes les ſemences du printemps & de l'été y font au contraire la plus belle progreſſion ; M. de L... Aſſocié de ce Bureau, auſſi habile cultivateur que zélé citoyen, fit il y a environ 5 ans des épreuves de froment Mars dont je viens de parler, elles réuſſirent très-bien ; pour exciter ſon canton à ſuivre cette culture, il diſtribua gratuitement de cette eſpece de ſemence à tous ceux qui en voulurent. Le ſuccès a ſecondé ſon attente, & c'eſt aux ſoins de ce bienfaiteur que pluſieurs cantons des environs de Mayenne doivent l'avantage qu'ils ont aujourd'hui de ſe fournir tout le froment de leur conſommation qu'ils tiroient d'ailleurs il n'y a pas long-temps.

On pourroit peut-être objecter à ce qu'on vient de rapporter du froment Mars, l'exemple du ſuccès des froments qui en 1743, 1765, & même en dernier lieu en 1766, avoient été ſemés très-tard à cauſe de l'interruption des ſemailles par les intempéries de l'automne. Ce froment n'ayant pas germé ni paru ſur la terre avant les grandes gelées, donnerent de l'inquiétude aux Cultivateurs ; mais ils leverent très-bien au printemps, ils devinrent auſſi beaux que les bleds les plus avancés, & donnerent d'abondantes récoltes dans les 2 premieres ſuſdites années.

On doit conſidérer que ces bleds retardés dans leur germination, ont acquis l'avantage ſur ceux qui ſont ſemés en Mars, d'avoir été dépoſés dans la terre pendant 3 mois d'avance, que quoiqu'ils ſemblent avoir été dans une inaction pendant tout ce temps, leur germe s'eſt trouvé plus diſpoſé à ſe développer au premier inſtant favorable du changement de la température de la ſaiſon, c'eſt ce qui en avance conſidérablement la progreſſion, & les met bientôt au niveau des autres premiers levés. *Fin.*

LETTRE

De M. de M. Aſſocié au Bureau de Brive, aux Auteurs de la Gazette, ſur deux obſtacles qui s'oppoſent au progrès de l'agriculture.

MESSIEURS,

Tout ce qui tend à priver le Payſan Cultivateur des reſſources que ſon induſtrie peut lui procurer, ſoit pour ſa ſubſiſtance, ſoit pour la reproduction de ſes revenus, tourne néceſſairement au détriment de la ſociété, en diminuant le produit de la culture. Ce principe étant reconnu pour inconteſtable, qui pourroit calculer exactement les maux qu'occaſionnent les Charlatans & les Mandians *de toute eſpece*, qui ſont répandus dans le Royaume ? Je connois une petite Ville où trois Communautés vivent & y entretiennent leurs bâtimens du produit de leur quête, qu'on m'a aſſuré monter au moins à 4000 ℔ par an, & équivaloir au total des impoſitions de la Ville en queſtion ; les Charlatans qui y vendent leurs beaumes & onguens, toujours dangereux & jamais utiles, en emportent encore année commune cent piſtoles, de leur propre aveu. Ce payss'appauvrit donc annuellement au moins d'un capital de 5000 ℔, ce qui doit le réduire à la longue à la plus extrême miſere ; il n'attribue cependant celle-ci qu'aux impôts qu'il paye forcément, & il ne s'apperçoit pas qu'il eſt journellement la victime d'une confiance aveugle & d'une charité mal entendue, car les 5000 ℔ dont il s'agit ne ſont certainement pas l'effet des libéralités des gens riches. Elles ne ſont point priſes ſur le produit net de leurs revenus ; elles ne proviennent au contraire que de la bourſe des pauvres Payſans qui ne ſentent pas aſſez que leurs produits ne peuvent être qu'en proportion des avances primitives qu'ils ſont en état de faire, & qu'un capital quelconque employé chaque année à l'amélioration de la culture, doit néceſſairement lui procurer des accroiſſemens d'autant plus conſidérables, que le capital en queſtion ſera plus fort. Il eſt donc plus eſſentiel qu'on ne penſe, pour augmenter les produits de la cultivation, & pour remédier à bien d'autres abus, de faire enſorte que les Moines puiſſent vivre ſans être obligés de faire la quête, & de ne plus tolérer, ſur-tout dans les campagnes, les Mandians & les Charlatans.

Il me ſemble encore que les héritages morcelés nuiſent infiniment au progrès de l'agriculture. J'appelle *héritage morcelé*, une petite portion de terrein appartenant à *Jacques* qui ſe trouve enclavée dans la poſſeſſion plus conſidérable de *Jean*, ou contigue à cette poſſeſſion.

Si *Jean* ne peut employer ſa terre qu'à quelque genre de production, qu'il ſoit néceſſaire de garantir par des clôtures, des incurſions des animaux ou du pillage des voiſins & des paſſans, il eſt forcé de la laiſſer inculte, ou du moins il n'en retirera qu'une récolte bien inférieure à celle que la nature du ſol lui promettoit devoir être très-abondante. Il arrive même très-ſouvent que les deux propriétaires dont je parle, cherchent à ſe nuire réciproquement, s'ils n'ont pu s'accorder enſemble, pour que l'un cédât à l'autre le fond qui lui appartient. *Jean*, par exemple, piqué de n'avoir pu acheter la petite portion de *Jacques*, en la lui payant même trois ou quatre fois plus qu'elle ne vaut, fait planter des arbres de maniere que leur ombrage ou leurs racines privent *Jacques* de toute eſpece de récolte. De là naiſſent des querelles ſuivies de procès qui ruinent l'une des Parties qui n'en devient que plus difficile à ſe prêter au deſir de l'autre.

Quel remede, direz-vous, peut-on apporter à ce mal ſi commun dans le Royaume, ſans attaquer le droit de propriété? Je ſens toute la force de l'objection, elle eſt preſque peremptoire, j'en conviens: cependant une loi nouvelle telle que je vais la propoſer, qui n'auroit pour but dans le cas préſent que l'avantage de Jean & de Jacques, & par conſéquent de la Société en général, ſeroit-elle auſſi contraire aux principes reçus ſur le droit de propriété, qu'elle ſemblera le paroître d'abord?

Le Souverain ne pourroit-il pas ordonner que toutes les fois qu'un particulier poſſeſſeur d'un champ dix ou douze fois plus étendu que le champ de ſon voiſin, voudra réunir celui-ci à ſon héritage, il en ſera le maître en payant la triple valeur de la choſe vendue? S'il eſt vrai, comme on n'en peut gueres douter, que cette loi fût également avantageuſe aux deux contractans, pourroit-elle être enviſagée comme deſtructive du droit de propriété, & ne contribueroit-elle pas au progrès de l'agriculture?

De Breſt.

On écrit de cette Ville qu'on y arme en diligence la Frégate du Roi la *Folle*, qui ſera commandée par le ſieur Kerguelen de Tremarec, Lieutenant de Vaiſſeau. Cette Frégate eſt deſtinée à aller cet été protéger notre pêche de morue ſur les côtes de l'Iſlande & du Groenland.

Nouveaux Prix d'Agriculture.

On a vu dans la derniere Gazette les moyens que M. Colombet, Curé de Saint Denys-ſur-Sarthon, a imaginés pour ranimer l'agriculture dans ſon canton. Ce zelé Paſteur, toujours occupé du bonheur de ſes Paroiſſiens, annonça le 10 de Mars dernier, qu'il accorderoit une remiſe entiere de la dîme du chanvre à celui de ſes Paroiſſiens qui, à commencer de 1767, aura récolté le plus beau chanvre. En 1768, il remettra la moitié de cette dîme à tous ceux qui auront récolté l'année précédente cent livres de brin ou deux cent livres de gros, & pareille remiſe pour l'année ſuivante à ceux qui auront fait filer l'année précédente la même quantité de brin & de gros, & il rendra tous les ans à la fille qui filera le plus beau fil de brin, la laine de dîme qu'il aura reçue du troupeau de ſon pere. Il donnera de plus tous les ans la ſomme de 30 ℔ à tous ceux de ſa Paroiſſe qui auront mérité quatre des prix propoſés, pour ſervir d'augmentation de dot s'ils ont une fille à marier âgée de 20 ans au moins, ou un cent de groſſes pailles à ceux qui n'auront point de fille à marier; un cent de gerbes de menues pailles à celui qui dans l'année aura élevé le plus beau cochon, & la remiſe de la dîme des oyes à celui qui aura le plus grand nombre de ruches à miel & les mieux entretenues. Il fera juſqu'en 1774 une remiſe entiere des agneaux à tous ceux qui feront garder leurs troupeaux par des enfans âgés de ſeize ans au moins; une remiſe entiere de la dîme des laines, des agneaux & des oyes, à tous les Collecteurs ou Prépoſés qui trouveront le moyen de percevoir ſans frais les impoſitions. Enfin, il a fondé une place de Maîtreſſe d'école pour les filles, & il donnera des livres à tous les enfans de l'un & de l'autre ſexe qui ſçauront lire lorſqu'ils feront leur premiere communion.

Annonces de livres.

Obſervations ſur la deſcription de l'Art du

Charbonnier, donnée par l'Académie des Sciences, avec un avertiſſement de l'Éditeur, & des réflexions ſur l'avertiſſement placé par MM. de l'Académie des Sciences, à la tête de la deſcription des Arts, avec cette épigraphe: NON FUMUM EX FULGORE, SED EX FUMO DARE LUCEM. In-fol. grand papier, de 28 pages. A Paris, chez Cellot, rue Dauphine, 1767, prix 24 ß.

On ne ſçauroit trop approfondir tout ce qui concerne les Arts, & ſi l'on a obligation à ceux qui en ſont les inventeurs, on n'eſt pas moins redevables à ceux qui les perfectionnent. Un examen réflechi, une critique ſage dirigée par les connoiſſances, nous conduiſent infailliblement à la perfection. C'eſt le but que s'eſt propoſé l'Auteur de ces obſervations; mais il auroit dû ménager celui qu'il attaque avec trop d'ironie, & réſpecter le mérite d'un ſçavant Académicien tel que M. Duhamel, dont les talens ſont connus, & auxquels l'Éditeur de l'ouvrage que nous annonçons a rendu les juſtes hommages qui leur ſont dûs.

Hiſtoire naturelle des fraiſiers contenant les vues d'économie réunies à la botanique & ſuivie de remarques particulieres ſur pluſieurs points qui ont rapport à l'Hiſtoire naturelle générale, par M. Ducheſne fils. 2 vol. in-12, prix 2 ℔ 8 ß broch. A Paris, chez Didot le jeune, & chez C. J. Panckoucke.

L'Auteur ne s'eſt pas contenté dans cet ouvrage de parler ſeulement des fraiſiers, il traite encore des diverſes ſortes d'arbres & plantes qu'on cultive dans nos jardins. Nous ferons mieux connoître ce livre dans un de nos Journaux.

Traité ſommaire des coquilles tant fluviatiles que terreſtres qui ſe trouvent aux environs de Paris; par M. Geoffroy, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine & Auteur de l'Hiſtoire des inſectes qui ſont aux environs de la Capitale. A Paris, chez G. B. G. Muſiers fils, quai des Auguſtins, 1767 brochure in-12 de 140 pages.

Mémoire ſur quelques foſſiles d'Artois, pour ſervir à l'Hiſtoire naturelle de cette Province; par un Membre de la Société littéraire d'Arras, brochure in-12 120 pages.

COMMERCE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois, du 28 Février 1767.

DE HARTFORD,

Dans la Nouvelle-Angleterre, le 12 Janvier.

LE froid extrême qu'il a fait derniérement eſt ceſſé, & le temps eſt beaucoup plus doux. Lundi dernier il commença à pleuvoir, la pluie continua toute la nuit & le lendemain. La grande quantité de neige qui étoit ſur la terre, occaſionna une innondation ſubite & prodigieuſe qui endommagea conſidérablement les moulins, les écluſes & les ponts; dans cette Ville elle emporta une écluſe d'une grande étendue, un moulin à ſcies & la plus grande partie d'un moulin à farine, dans lequel étoit une quantité conſidérable de grain & de farine qui fut perdue; & ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté que l'on put conſerver le grand pont. Une maiſon ſituée au paſſage du Bac, qui ſervoit de magaſin, & qui étoit habitée par une famille, a été entiérement détruite par la glace, & peu s'en eſt fallu que toute la famille n'ait péri.

La glace heureuſement avoit diſparu avant que l'innondation fût dans toute ſa violence; ſans cela il eſt à préſumer que tous les magaſins, & toutes les maiſons qui bordent la riviere, auroient été renverſés de fond en comble.

Tous les ponts ſitués dans la partie occidentale, ont été emportés, & leurs moulins ont été fort endommagés, un ſeul de ces ponts a reſiſté. Outre les ravages dont nous venons de parler, la Ville ſouffrira conſidérablement des dommages prodigieux que les remparts ont eſſuyés. Le grand pont conſtruit derniérement au milieu de cette Ville, a été renverſé ainſi que tous les autres qui étoient placés ſur la même riviere. A l'occident de cette Ville, pluſieurs ponts, pluſieurs moulins & pluſieurs écluſes ont eu le même ſort. M. Stephen Blake, ſous-Sherif de cette place, a été noyé ainſi que ſon

fils âgé d'environ 12 ans, en voulant paſſer ſur un pont placé à l'extrêmité de la Ville du côté du midi. A Suffield, tous les moulins, les écluſes & les ponts ont été emportés, ou pour le moins ont ſouffert conſidérablement. A Farmington, un moulin à foulon a été emporté ainſi que ſon écluſe; les ponts y ſont pour la plus grande partie endommagés. A Windſor, le pont qui a couté il n'y a pas long-temps deux cent l. à bâtir, a été détruit. A Wintonburg, un moulin à foulon & une écluſe qui appartenoient au Capitaine Gillet, ont été emportés, ainſi qu'une grande quantité de draps. Sur la riviere qui eſt entre nous & la Nouvelle-York, il n'y a que le principal pont & un autre ſitué à Norwalk qui n'ayent point été détruits. Newhaven a été conſidérablement endommagé, il a perdu trois ou quatre de ſes plus beaux ponts & deux ou trois digues qui avoient été conſtruites pour arrêter l'impétuoſité des eaux.

En un mot, les nouvelles que nous recevons de toutes les parties de la Colonie, ſont des plus affligeantes. Il n'y a aucune Ville qui n'ait reſſenti les effets de ces ravages, & le total de leurs différentes pertes ſe montera à une ſomme conſidérable pour le Gouvernement.

De Londres.

Les Commiſſaires de la longitude viennent de publier, par ordre du Gouvernement, les principes de l'horloge marine du ſieur Harriſon: on a ajouté à la deſcription de cet ouvrage des figures propres à mettre chaque Artiſte en état d'imiter & de perfectionner cette machine. Les Commiſſaires ont publié en même temps un almanach aſtronomique contenant des tables très-utiles pour la navigation.

Annonces de Livres.

Obſervations ſur le Commerce & ſur les Arts d'une partie de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique, & même des Indes orientales. Par Jean-Claude Flachat, Directeur des établiſſemens levantins de la Manufacture royale de Saint Chamont, &c. A Lyon, chez Jacquenod pere & Ruſend, grande rue Merciere, & à Paris chez de Hanſy, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage eſt le fruit des voyages que l'Auteur a fait dans les différentes contrées du Levant, où il a tout vu en Artiſte & en Philoſophe. Jaloux d'être utile à ſa patrie, il n'a pas voulu garder pour lui-même les connoiſſances qu'il avoit acquiſes, & il fait part aujourd'hui à ſa Nation de ſes découvertes utiles aux arts & au commerce. Sa maniere de préſenter les choſes eſt claire, préciſe & méthodique: mais pour faciliter encore plus l'intelligence du Lecteur, il a fait graver tout ce qui exige une attention particuliere. Le Négociant François trouvera dans cet ouvrage une indication des branches de commerce qu'il peut revendiquer ou faire en concurrence avec les autres Commerçans de l'Europe, en Turquie, & ſur-tout à Conſtantinople, ſur les côtes d'Afrique & d'Italie, dans quelques États du Nord & de l'Allemagne, & même dans une partie des Indes. L'homme curieux de connoître les mœurs, les loix, les uſages des peuples chez leſquels M. Flachat a demeuré, aura de quoi ſe ſatisfaire en liſant les détails très-inſtructifs ſur tous ces objets.

Nous rendrons un compte plus ample de ce livre dans un de nos Journaux.

Les intérêts des Nations de l'Europe, développés relativement au Commerce. A Paris, chez Deſſaint, 4 vol. in-12, 1767.

Les matieres qui compoſent cet ouvrage intéreſſant, ſont la politique, le commerce, l'agriculture & les finances. Nous en donnerons par la ſuite quelques extraits.

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Lundi 6.*	*Mar. 7.*	*Mer. 8.*
Amſterdam.	55 5 8e.	. . . .	. . .
Londres. .	32 1 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 18 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	1 ¼ pe. .	. . . .	. . . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 4 Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^e. *l'once* à	98 ℔	10 ß	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53	17	6
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51	17	6
Piaſtres le marc, ...	48	12	6

FINANCES.

NOTES

Sur les Effets publics qui ont cours.

Action des Indes. Le principal de chaque action eſt de 1600 ℔ & rapporte 80 ℔ de rente, payables de 6 mois en 6 mois. L'action eſt garnie de 6 coupons de 40 ℔ chacun, & on les renouvelle tous les 3 ans.

Promeſſes à 5 pour cent. Ce ſont des promeſſes de paſſer contrat par la Compagnie des Indes, créées en 1752 & 1755, & qui rapportent par année 5 pour cent du principal. Elles ſont garnies de coupons d'intérêts qui ſe payent deux fois l'an, aux mois de Janvier & de Juillet.

Billets d'emprunt d'Octobre. Ces billets ſont de 500 ℔ chacun, & rapportent 25 ℔ de rente, payable une fois l'an, dans les mois d'Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, parce qu'il y a des billets datés de tous ces mois. Ils ſont auſſi garnis de coupons pour les intérêts. On cotte le prix des billets d'Octobre ſeulement, & on fait la différence de 2 ℔ par mois pour ceux qui ſont plus éloignés.

Promeſſes à 4 pour cent. Ce ſont encore des promeſſes de paſſer contrat pour la Compagnie des Indes créées par lettres-patentes du 18 Novembre 1764. Elles rapportent 4 pour cent, & ſont garnies de coupons qui ſe payent deux fois l'an, aux mois d'Avril & d'Octobre.

Actions des Fermes. Ces actions ont été acquiſes au prix de 1000 ℔ chacune, & rapportent 50 ℔ de rente. Elles ſont garnies de coupons d'intérêt qui ſe payent deux fois l'an, aux mois d'Avril & d'Octobre. Il a été attribué 15 ℔ de dividende tous les ans à chaque action. Mais en l'état où elles ſont à préſent, il n'y a plus à recevoir que 7 ℔ 10 ß au mois d'Avril prochain; & paſſé ce temps, ces actions n'auront en tout que 50 liv. de rente par an.

Annuités. Ce ſont des billets de 500 ℔ chacun, qui rapportent 25 ℔ par an, payables au mois d'Octobre, ils ſont garnis de coupons pour les intérêts.

Coupons. Ce ſont des billets de 100 ℔ qui rapportent par an 5 ℔ auſſi payables au mois d'Octobre, & garnis de coupons d'intérêts.

Lots de la troiſième Loterie royale. Ce ſont des billets portant lots. Il y en a depuis le 5^e. tirage, juſques & compris le 12^e. dont l'intérêt à 5 pour cent ſe paye tous les ans au mois d'Av.: il y en a auſſi du 13^e. tirage, mais dont l'intérêt ne ſera payé qu'au mois d'Avril 1768, & enſuite tous les ans, ce qui fait la différence du prix des billets de ce 13^e tirage, au prix des autres. Ces billets ſont encore garnis de coupons d'intérêts.

Lettres des Colonies. Ce ſont des billets qui ont été liquidés. Il y en a de différentes ſommes, dont les intérêts ſe payent à 5 pour cent deux fois l'année, aux mois de Janvier & de Juillet. Ces billets ſont garnis de coupons d'intérêts.

Contrats ſur la Ville. Ce ſont les anciens contrats ſur les Aydes & Gabelles, au denier 40. Ils ſe négocient par tranſport & lettres de ratification.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1767.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Ac. des Indes. .	1247 ½ . . .	. . . . .	1255. 60. . .
Emp. de la Com.	. . . . .	387	387 . . . .
Prom. à 5 p ⅋. .	. . . . .	25 ½ 5 . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅋. .	40	39 ½	39 ½ . . . .
Ac. des Fermes.	750. 57 ½ . .	752 ½ . . .	755. 57 ½ 60 .
Amortiſſement.	23	23	22 . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	23	23 ½ . . .	22 . . . .
3^e. Loterie. .	34 ½	. . . . .	32 . . . .
Annuités. . .	390	390	390 . . . .
Coup. d'An. .	74	74	74 . . . .
Emp. de 50 mil.	33	33	32 . . . .
Emp. de 30 mil.	30 ½	30 ½ 30 ½ . .	30. 29 ½ 29. 28 ½
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	34. 5^m 35. 11^m
Canada. . .	39 ½ 40. 10^m. .	39 2^m . . .	39. 38 . . .
4^e. L. Epoques.	30. 10^e. 35. 36 ½ 3^m	31. ½ 10^e. 36 ½	31 ½ 30 10^e. 35
Nouette. . .	34. ½ 34 . . .	33. 33 ½ 2^m .	32 ½ 32 . . .
Ac. de la caiſſe .	1020. 25 . .	1025. 30. . .	1030 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅋.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ⅋ ſur les Cui	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 29.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Port au Prince, le 29 Octob 1766, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 50 liv.; le commun, de 36 à 42 liv.; le brut, de 22 à 25 liv.; l'indigo mêlé de bleu, de 6 liv. 5 ſols, à 7 liv.; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv.; le café, de 16 à 16 ſols 6 den.; le coton, de 190 à 195 livres.

A Leogane, le même jour, le ſucre blanc, de 50 à 54 liv.; le commun, de 35 à 40 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo mêlé de bleu 7 liv. 5 ſols; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv.; le café, de 16 ſols 6 den à 17 ſols; le coton, de 190 à 195 livres.

A Saint Marc, le 31, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 52 liv.; le commun, de 38 à 42 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, 5 liv. 10 ſols, il n'y en a point de bleu; le café nouveau, 17 ſols; le vieux, de 15 à 16 ſols; le coton, 200 livres.

Au Cap, le 4 Novembre, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 40 à 54 liv.; le commun, de 30 à 38 liv.; le brut, de 18 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 liv. 15 ſols; le cuivré, de 5 à 5 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 15 à 17 ſols 6 den.; le vieux, de 14 à 16 ſols; les piaſtres gourdes, 37 & 37 & demi pour cent, (très-rares.)

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port au Prince, le 29 Octobre 1766, le vin vieux, de 150 à 170 liv.; le nouveau, de 130 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de 75 à 80 liv.; le bœuf d'Irlande, 66 livres, *le baril*; la chandelle, de 22 à 25 ſols *la livre*; l'Huile de Provence, de 21 à 24 liv. *la cave*; le ſavon, 100 liv. *le cent.*

A Leogane, le même jour, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, 80 liv.; le ſavon, 100 liv.

A Saint Marc, le 31, le vin vieux, de 180 à 200 liv.; le nouveau, de 160 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, 80 liv.; la commune, de 66 à 70; le bœuf, 70 liv. *le baril*; le beurre, de 20 à 25 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 36 à 40 liv. *l'ancre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 110 à 120 livres *le cent.*

Au Cap, le 4 Novembre 1766, le vin vieux, de 160 à 180 livres; le nouveau, de 110 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de 60 à 72 liv.; la commune, de 48 à 50 liv.; le bœuf, de 66 à 80 liv., *le baril*; le beurre, de 12 à 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 24 à 30 liv. *l'ancre*; l'huile, de 24 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 120 à 150 livres *le cent.*

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre, de 12 à 14 d.; l'indigo, 24 d.; le café, de 15 à 18 d.; (& pour Nantes, quelques deniers de moins.)

A Leogane, le ſucre blanc, 12 den.; l'indigo, de 21 à 24 den.; le café, 15 den.; le coton, de 36 à 40 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc, de 10 à 12 den.; le brut, de 12 à 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 10 à 14 den.; le brut, de 12 à 16 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 14 à 16 den.; le coton, de 24 à 30 deniers.

De Dunkerque, *le 2 Avril 1767.*

Prix *courant de diverſes Marchandiſes des Colonies & autres.*

Le bled blanc de Flandres, 28 liv. la raziere.

Le ſel gris de Seudres, de 6 liv. 10 ſols à 6 liv. 15 ſols la raziere.

L'eau de vie de Bordeaux, 31 ſols *le pot*; celle d'Oleron, de l'Iſle de Ré & de la Rochelle, 30 ſols.

L'huile fine de Provence, de 2 liv. 15 ſols à 2 liv. 16 ſols *le pot*; l'huile fine d'Italie, de 2 liv. 10 ſols à 2 liv. 11 ſols; l'huile commune, 2 liv. 5 ſols; l'huile de navette, 45 liv. *la tonne.*

Le ſucre blanc, premiere qualité, de 36 à 40 liv. *le quintal*; le ſucre brut de Saint Domingue, de 24 à 28 liv.; le café de Saint Domingue, de 13 à 14 ſols *la livre*; le café de la Martinique, 15 ſols; l'indigo cuivré, de 4 liv. 10 ſols à 4 liv. 15 ſols.

Prix des Changes.

Londres à 2 uſances, 22 liv. 6 ſols *la livre ſterling.*

Amſterdam à 2 uſances, 112 liv. 10 ſols pour 100 florins B.

Paris à 2 uſances, 1 pour cent de perte.

Idem à 1 uſance, 1 demi pour cent de perte.

Idem à courts jours, au pair.

DU HAVRE, *le 6 Mars 1767.*

ETAT & *nombre des Bâtimens François & Etrangers entrés & ſortis pendant tout le mois de Mars 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

3 Navires Suédois venant de Chriſtianſtadt, de Marſtands & d'Oneille; 4 Anglois venant Scarboroug, de Newcaſtle. de Cork & de Dublin; 3 Hollandois, dont 2 venant d'Alicante & 1 de Port-Maurice, 1 Eſpagnol venant de Bilbao, 3 Bretons, dont 2 venant de Marſeille, & 1 de la Rochelle, 4 de Dunkerque, dont 2 venant de ce même endroit & 2 de Saint Reme; 4 de Grandville, dont 3 venant de Marſeille & 1 de Bayonne; 2 de Saint Valery venant de Lisbonne; 1 de Rouen venant d'Amſterdam; 1 de Cherbourg venant de ce même Port; 1 de Boulogne venant de ce même lieu, & 4 du Havre, dont 2 venant de la Martinique, 1 de la Guadeloupe, & 1 de Cette.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port 8 Navires Hollandois, dont 6 allant à Hambourg, 1 à Roterdam, & 1 à Amſterdam; 24 François, dont 2 allant en Guinée, 1 à la Martinique, 1 au Port au Prince, 1 à Saint Marc, 1 à Londres, 1 à Lisbonne, 1 à Livourne, 1 à Bayonne, 3 à Dunkerque, 3 à Breſt, 1 à Morlaix, 1 à Honfleur & 2 à Grandville.

EXPORTATION.

Il a été exporté par ces différens Navires pour les Pays Etrangers, pendant le cours du mois de Mars, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir,

Pour l'*Angleterre*, 7500 *livres* de farines, & 5600 *livres* d'avoine; pour *Hambourg*, 1225673 *livres* de ſucre, & 445633 *livres* de café; pour *Amſterdam*, 26025 *liv.* de ſucre, 46896 *livres* de café, 6230 *liv.* d'indigo, 8170 *livres* de gingembre; pour *Roterdam*, 24681 *livres* de ſucre.

Prix courans des Denrées de l'Amérique & autres.

Coton de Saint Domingue, 195 liv. *le quintal*; dito de la Martinique & de la Guadeloupe, 180 liv.; café Martinique, 18 ſols *la livre*; indigo cuivré, 5 liv. 5 liv. 10 ſols & 6 liv.; ſucre terré, de 40 à 45 liv ſuivant ſa qualité; ſucre brut, de 20 à 24 liv.; cacao en Grain, de 14 à 16 ſols. (*)

Le ſavon bleu vif & bleu pâle, de 50 à 51 liv. 10 ſols *le cent.*

L'Huile, de 70 à 72 liv. 10 ſols.

NOUVELLES.

Le Capitaine *André Bowſt*, commandant le Navire Hollandois le *Jeune Guillaume*, & entré au Port du Havre le 23 Mars, avoit rencontré en pleine mer le Navire l'*Aigle* de Nantes, Capitaine *Mathurin Picorey*, au moment que ce dernier étoit prêt à faire naufrage; le Capitaine Hollandois s'en eſt approché aſſez promptement pour ſauver tout l'équipage avec 6 bariques 1 tierçon deux quarts d'indigo, quatre bariques 1 quart de café, 11 pieces & demie de mouchoirs fabrique de France, 8 paires de manchettes & 8 demi-pieces de mouſſelines, 6 boëtes de thé, quelques autres effets de peu de valeur: le reſte de la cargaiſon a été perdu.

On eſt extrémement inquiet ſur le ſort du Navire le *Prince d'Angole*, Capitaine *Dulac*, venant de Guinée, & parti du Cap depuis près de quatre mois. Comme on n'en a eu aucunes nouvelles on appréhende que le Navire & l'équipage ne ſoient péris.

NAVIRES EN ARMEMENT.

Les Navires le *Thélémaque*, Capitaine *Saſſay*; le *Saint Martin*, de 450 tonneaux, Capitaine *Germain*; l'*Harmonie*, Capitaine *Eyrier*; le *Mercure*, Capitaine *Carpentier*; & la Galiotte les *Deux Freres*, Capitaine *Veſſer*, ſont en charge au Port du Havre; les deux premiers pour le Cap, le troiſiéme pour le Port au Prince, le quatriéme pour Cadix, & le cinquiéme pour Hambourg.

(*) *On croit que cette marchandiſe va augmenter à cauſe des différens dommages que pluſieurs Colonies de l'Amérique ont eſſuyé.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 18 Avril.

AGRICULTURE.

DE HAMBOURG, *le 24 Mars.*

ON mande de Coppenhague qu'on y a enfin établi la Compagnie de la pêche du hareng qu'on desiroit depuis si long-temps. Les fonds de cette Compagnie consistent en 200 actions de 100 rixdales chacune.

Suite de l'extrait d'un nouvel ouvrage Ang. &c.

Les Anglois ne mangent presque pas d'autre pain que de froment, ils envoient une grande partie de ce grain aux Étrangers, & ils consomment beaucoup de viande. Toutes ces provisions ne proviennent que des bonnes terres, dont il faut encore choisir les meilleures pour les convertir en prairies pour les chevaux.

L'Auteur examine les funestes effets de cette cherté dans la population, le commerce & les manufactures; entre plusieurs observations il en fait une aussi nouvelle & curieuse qu'intéressante; il montre que ce n'est qu'à la campagne que les Habitans multiplient & que l'augmentation de la population y est si sensible, qu'elle doubleroit dans l'espace de trois ou quatre ans, si l'on ne s'y occupoit que de l'agriculture; mais comme le commerce attire le peuple dans les Villes, les ressources de la campagne pour leur fournir des Ouvriers, sont moindres que les besoins toujours croissans de ces Villes, & il en conclud que nous avons perdu un million ou deux de sujets, depuis le commencement de ce siecle, époque de la désertion des campagnes, & de la fureur pour les Villes, qui a gagné tous les États. Il est donc certain, poursuit-il, que le commerce de la Grande Bretagne & la multiplication de ses Manufactures causeront sa ruine, à moins qu'on ne cherche les moyens efficaces d'encourager & d'augmenter l'agriculture. Ainsi la population diminue, tandis que nous reculons nos limites, que nous augmentons nos possessions, & que nous avons plus besoin d'hommes que jamais pour les gouverner & les conserver. On connoît le nombre d'Habitans qui existe actuellement & celui qui existoit autrefois; on sçait qu'il n'y en a pas plus de sept millions en Angleterre & un million en Irlande; c'est beaucoup moins qu'il n'en faut pour la conduite des affaires intérieures & extérieures dans l'Europe, l'Asie, l'Affrique & l'Amérique.

L'Auteur fait voir en même temps que tandis que notre commerce étranger risque d'être ruiné par la cherté des productions du pays, il est encore à craindre que nous ne perdions le commerce du bled par le concours de plusieurs causes, & il affirme que si l'Angleterre perd une fois cette branche, la France ne manquera pas de s'en emparer ainsi qu'il est visible, qu'elle en a l'intention, & que par-là elle viendra à bout de subjuguer l'Angleterre beaucoup plus efficacement que par la force des armes.

Les Fermiers, poursuit l'Auteur, sont ainsi obligés, pour subvenir à leur subsistance,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de convertir leur champ en prairie, & comme une ferme où ou ne ramaſſe que du foin ne demande pas la dixiéme partie des Ouvriers qui ſont néceſſaires dans celle où on recueille du grain, les Ouvriers demeurent ſans occupation, ce qui cauſe une perte étonnante à la Nation, l'agriculture ſeule fourniſſant plus d'ouvrage & plus de profit que tous les autres travaux. Cet uſage met encore les Fermiers riches en état de réunir pluſieurs fermes, & leur fournit l'occaſion d'exercer, non-ſeulement un monopole affreux ſur les denrées de premiere néceſſité, mais encore de chaſſer une partie des Habitans, d'affamer le reſte, & d'augmenter prodigieuſement le nombre des pauvres, dans un pays auſſi riche que l'Angleterre.

Pour empêcher les progrès de ces maux, l'Auteur propoſe deux moyens qui méritent une attention particuliere : Le premier eſt d'accorder un bénéfice ſur le bled qui ſervira à la nourriture des Pauvres, des Laboureurs & des Manufacturiers, ce qui encourageroit non-ſeulement l'agriculture, & diminueroit le nombre des pauvres, mais encore préſerveroit notre commerce & nos manufactures de la ruine qui les menace : c'eſt encore dans les mêmes vues qu'il propoſe d'ôter les taxes auxquelles ſont ſujets les articles de conſommations journalieres tels que le ſel, les chandelles, le ſavon, le cuir, le charbon & ſa bierre : pour ſuppléer à ces deux vuides, il conſeille de recourir à une taxe ſur les chevaux, bien loin que ce nouvel impôt ſoit à charge aux ſimples particuliers, ils ſe trouveront au contraire ſoulagés du poids énorme qui les accabloit, & y gagneront conſidérablement : il eſt certain que la cherté des proviſions eſt occaſionnée par la multitude des chevaux ; c'eſt donc à cette cauſe qu'il faut remonter pour y chercher le ſoulagement des maux qu'elle produits.

Suite de l'extrait d'un mémoire ſur la conſervation des grains, &c.

» La premiere couche ſera poſée, ainſi » qu'il a été dit, ſur l'aire de la grange, mais » il convient qu'elle ſoit élevée ſur un chan» tier à proportion de l'humidité du bâti» ment ; cette élévation donnera plus de li» berté aux chats, & tranquiliſera au ſujet » de l'humidité qu'on pourroit craindre, elle » pénétrera d'autant moins, ſi la premiere » couche du bled empaillé eſt étendue ſur » des planches bien jointes les unes aux au» tres, ou ſi l'aire de la grange eſt carre» lée ou pavée de briques peu cuites & » bien ſpongieuſes, qui par cette qualité » déchargeront l'extrême humidité de la » terre : ce doit être le contraire à la couche » ſupérieure, le bled n'y doit être poſé que » deſſus des claies, le grain n'en ſera que » mieux raffraichi ; on ſera bien de ne pra» tiquer nulle part, de planchers ni de clayon» nages ſur leſquels on puiſſe marcher à » l'entour de la clôture, ces planchers em» pêcheroient la fraicheur du bas de la » grange de s'élever juſqu'à la couche ſu» périeure, & elles ſeroient trop expoſée » à s'échauffer.

L'Auteur engage à prendre toutes les précautions imaginables pour empêcher la chaleur de pénétrer dans les granges ; il prétend qu'elle eſt le ſeul obſtacle à la conſervation des grains ; il recommande que par ſa poſition, le bâtiment de conſervation ne ſoit pris que de côté & preſque paralellement par les rayons du ſoleil du midi, & pour augmenter la fraicheur, il voudroit qu'on pratiquât du côté du Nord des fenêtres fermées avec des volets de planches très-épaiſſes qu'on n'ouvriroit que la nuit.

» On pourra m'objecter, continue M. » Baillet, que n'ayant fait aucune expérience » qui ait duré plus de ſix mois, le grain » après ce temps pourra ſe gâter, & que » je ne ſuis point fondé à ſoutenir une mé» thode incertaine contre celles qui ont » été prouvées par l'expérience.

» Je répondrai que le bled conſervé ſix » mois par les moyens que j'ai propoſés, » ſe trouvant dégagé de toutes les cauſes qui » peuvent l'exciter à la fermentation, pour» roit ſe conſerver en bon état pendant un » grand nombre d'années, ſi l'on avoit atten» tion d'en renouveller la paille tous les ſix » mois ; d'ailleurs, mon procédé eſt ſimple, » il n'exige que des granges très-foibles & » peu couteuſes ; elles ne doivent porter » ni la charge ni le fardeau du bled, & ne » demande ni étuve ni moulin Polonois, » ni ventillateurs.

» On pourra me dire, continue M. Baillet, » que je ne propoſe pas une méthode pra» ticable dans les grandes Communautés de

» Ville, ni chez les Bourgeois qui manquent » de terrein pour faire de nouveaux magasins, & qui n'ont à cet usage que des » greniers ordinaires?

» Je répondrai à cette objection que les » grandes Communautés des Villes ont des » jardins spacieux, qu'elles y peuvent faire » la foible dépense d'une grange; elles gagneront avec le temps cette dépense bien » au-delà, en cessant de payer les gens de » journées qui ont soin de leurs greniers; » elles feroient le même profit en faisant » cesser les ravages & dommages des charsons dont leurs magasins sont remplis, » en s'abstenant plusieurs années d'y mettre » du froment.

Enfin, M. Baillet finit son Mémoire par conclure que cette difficulté ne lui paroît pas raisonnable, & qu'on ne peut avoir une grande quantité de bled sans qu'il en coute de peine & de soin. Il cite à cet effet ce vers d'Horace *parvula (nam exemplo est) magni formica laboris*. M. Baillet en demandant l'indulgence de ses lecteurs, dit avoir rempli les devoir d'un bon citoyen : il engage les personnes instruites à lui communiquer leurs doutes sur la méthode qu'il propose pour la conservation des grains, & qu'il assure être en usage dans son canton depuis un temps immémorial.

ETAT du prix du Froment réduit au septier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Mars 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

ROUEN.		CAEN.		ALENÇON.		MONTAUBAN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Andely.	16* 18 3	Avranches.	22* 10	ALENÇON.	19 9	Cahors.	27 19
Caudebec.	22 19 3	Bayeux.	17	Argentan.	18 15	Caussade.	29 5
Dieppe.	24*	CAEN.	20 3 2	Bernay.	17 14	Figeac.	28 2 9
Eu.	20 2 8	Carentan.	14* 4 3	Conches.	23*	Gourdon.	26 1 10
Evreux.	19 9 2	Coutances.	21 9 4	Domfront.	16* 5 10	Lauzerte.	24 19 2
Gisors.	17 1	Mortain.	21 12	Falaise.	18 16	Milhau.	35*
Havre.	24	St. Lo.	21 6 9	Lizieux.	21	Moissac.	24* 1 3
Lions.	18 9 7	Valognes.	17 14 8	Mortagne.	18 1 10	MONTAUBAN	24 18 5
Magny.	18	Vire.	19 12	Verneuil.	18	Murdebarrez.	28 8 6
Neufchatel.	20 5					Rhodez.	30
Pont-de l'Arche.	19 12					Ste. Affrique.	0 7 6
Pont-Audemer.	24					St. Antonin.	25 16 6
Pont-l'Ev.						Villefranche.	24 5 7
ROUEN.	21 7 6						

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le sep.	20 9 6	From. le sep.	19 10 3	From. le sep.	19 2	From. le sep.	27 12 7
Pain la liv.	2 8	Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	2 10
Avoine le s.	7 5 1	Avoine le s.	6 4 7	Avoine le s.	6 4 3	Avoine le s.	8 17 5
Foin le q.	1 12 6	Foin le q.	1 8 8	Foin le q.	1 18 7	Foin le q.	2 7 8
Paille le q.	1 3 10	Paille le q.	1 3 7	Paille le q.	1 2 10	Paille le q.	1 2 10